

Initiatives parlementaires

cription? Je crois que non. Et pourtant, c'est l'effet qu'aurait son projet de loi.

Le succès de la commercialisation par l'industrie tient en partie aux avantages de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les États-Unis constituent pour nos agriculteurs un marché tout trouvé. Le secteur reconnaît les possibilités. Il agit rapidement pour tirer profit de l'accord qui avantage les agriculteurs canadiens, car ceux-ci disposent maintenant des marchés et du support industriel dont ils ont besoin pour se ménager des points de vente aux États-Unis.

Comme l'a signalé Can Oats, l'accord commercial Canada-États-Unis a créé pour les hommes d'affaires un milieu concurrentiel favorable en éliminant les barrières tarifaires entre les deux pays. La liberté d'accès au marché américain permet aux producteurs d'avoine d'accroître leurs ventes et leurs revenus agricoles. Ils ont maintenant accès à de nouveaux débouchés. Ces débouchés permettent aux agriculteurs de prendre les décisions qu'ils estiment les meilleures et qui sont bonnes pour leur propre entreprise et la santé du secteur tout entier.

Laissez-moi vous fournir un autre exemple. La société The Oatman, une société que Dennis Lank, de Ponoka, a créée de toutes pièces il y a six ans, a commencé à s'installer il y a deux ans aux États-Unis et s'installe maintenant dans d'autres parties du Canada. The Oatman, qui s'intéresse uniquement à l'alimentation des chevaux, va de succès en succès et envisage de prendre encore de l'expansion. Grâce à l'accès direct aux marchés, les producteurs d'avoine profitent des mêmes avantages que les producteurs de colza et d'autres céréales non assujetties à la Commission canadienne du blé. En surveillant les fluctuations des marchés, en consultant le gérant de leur élevateur local et en lisant les publications spécialisées, les agriculteurs obtiennent les renseignements dont ils ont besoin au sujet des prix, comme ceux qui négocient directement et privément avec la société The Oatman.

Le gouvernement fédéral a le devoir d'aider les agriculteurs à exploiter ce secteur. Il ne doit pas les priver du droit et de la chance de décider eux-mêmes de quoi ce secteur sera fait. Pour cette raison, madame la Présidente, je ne puis appuyer ce projet de loi.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, j'appuie le principe de ce projet de loi d'initiative parlementaire parce qu'il est plein de bon sens. Je

crois que mon ami le député de Moose Jaw—Lake Centre a très bien fait valoir ses arguments et je voudrais éviter de répéter une grande partie de ce qu'il a déjà dit. Mais j'ai un certain nombre de choses à dire au sujet de ce projet de loi et j'oserais même me servir des récents événements cataclysmiques qui se sont produits sur la colline ces dernières heures.

Il me semble qu'une des leçons fondamentales que doit apprendre tout homme politique et, assurément, tout ministériel, est qu'il faut écouter le peuple. Si, il y a des mois, au printemps, le gouvernement avait écouté la communauté agricole, nous n'aurions eu aucun besoin de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Nous ne serions pas en train de discuter de ce projet de loi si le gouvernement avait écouté et s'il n'avait pas d'abord retiré l'avoine du contrôle de la Commission canadienne du blé.

Si le gouvernement avait écouté la communauté agricole, nous ne discuterions pas de cela aujourd'hui. Mais non, il n'écoute personne. Comme mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre l'a dit tantôt, par exemple, 63 p. 100 des agriculteurs interrogés dans le cadre d'une enquête ne voulaient pas que la Commission canadienne du blé perde le contrôle de l'avoine; mais le gouvernement l'a fait tout de même, car il n'a consulté personne. En fait, la même enquête a révélé que 18 p. 100 seulement des agriculteurs interrogés ont l'impression d'avoir été consultés de façon adéquate par le gouvernement et, plus particulièrement, par le ministre chargé des Céréales. C'est plutôt déplorable. Nous parlons d'organismes honorables, notamment des organismes de mise en commun des Prairies, du Syndicat national des cultivateurs, de la Fédération canadienne de l'agriculture et du conseil consultatif de la Commission canadienne du blé. Ils ont tous dit que ce n'était pas une bonne chose et que le gouvernement s'en mordrait les doigts. Mais le gouvernement a fait la sourde oreille.

• (1420)

Mon ami de Wetaskiwin a dit, il y a quelques minutes, qu'en faisant relever de nouveau l'avoine de la Commission canadienne du blé et en lui assurant une protection législative, cela n'empêcherait pas le gouvernement actuel ou un gouvernement futur de la retirer de nouveau du contrôle de la Commission canadienne du blé. C'est vrai et nous le savons. Mais cela empêcherait sûrement le gouvernement de le faire de façon aussi arbitraire. Ce gouvernement se complaît tellement dans l'arbitraire. Il